ESPACE ARTAUD

APPEL À CANDIDATURE

RESIDENCE D'ARTISTES
ESPACE ARTAUD DE LA MAIRIE DU 4E

2022


façade local Artaud - © Ville de Lyon

Chaque année, la Mairie du 4e arrondissement de Lyon reçoit de jeunes artistes en résidence afin de leur permettre de développer leur pratique dans un espace situé sur le plateau de la Croix-Rousse.
Durant 2 à 8 semaines les résident·e·s auront ainsi l'opportunité de profiter des conditions favorables à une rencontre avec les habitant·e·s et les institutions du territoire. Depuis 2018 c'est plus de cinquantes artistes, collectifs ou compagnies accueillis.

A l'embranchement d'un vaste réseau de partenaires associatifs et institutionnels les artistes sortants ont pu construire une grande diversité d'interactions avec les structures locales (Villa Gillet, Théâtre de la Croix-Rousse, Bibliothèque, écoles, collèges, lycées, EHPAD, Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, Secours Populaire, Restos du Coeur) et de nombreux lieux pour donner à voir leur travail.

APPEL À CANDIDATURE



Sélection

Les candidat·e·s sont sélectionné·e·s par un jury composé de l'adjoint au maire du 4e en charge de la culture, de professionel·le·s de la culture, de personnalités qualifiées, ainsi que d'agents municipaux.

Modalités d'accueil

Sur demande, les résidents peuvent faire une demande de matériel spécifique pour un usage ponctuel. (voir inventaire en annexe)
Une convention d'accueil sera signée entre le·s artiste·s et la Mairie du 4e arrondissement. Le·s résident·e·s prennent en charge la rémunération de leur personnel ainsi que l'assurance nécessaire à l'exercice de leur activité.

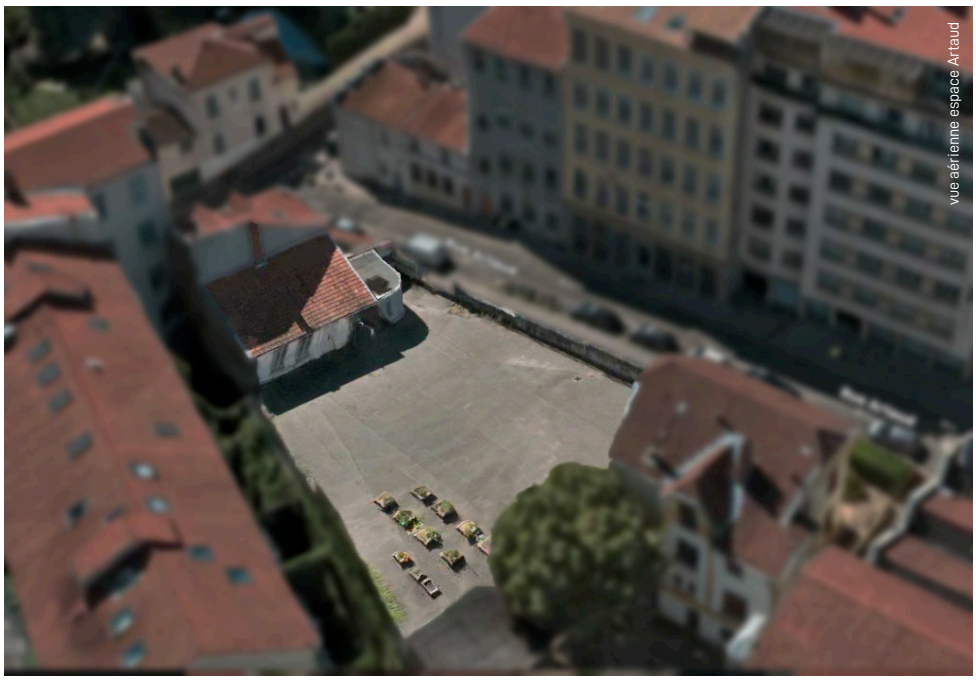
Le·s résident·e·s pourront prendre appui sur le réseau de partenaires de la Mairie du 4e.

Contrepartie

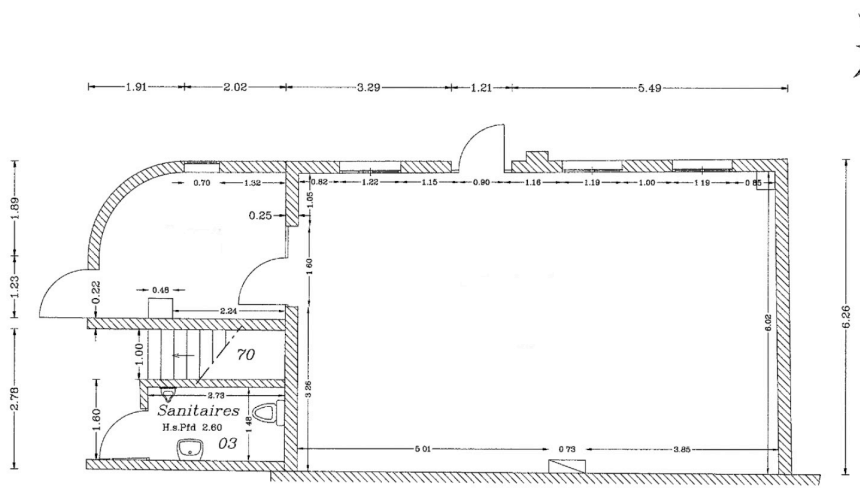
En contrepartie de la mise à disposition, le résident consent à faire l'objet d'une courte capsule vidéo qui présente son travail. Il s'engage à réaliser une œuvre ou une prestation/ médiations à destination des différents publics de l'arrondissement.
La Mairie du 4ème reste ouverte à toutes propositions dans le cadre d'un échange avec l'adjoint au maire en charge de la culture pendant la période de résidence.

Le lieu

L'Espace Artaud est une salle de plain-pied d'une superficie de 71 m2 implantée sur un terrain d'environ 600 m2. Le ou la résident·e n'est pas logé sur place, mais bénéficie de toutes les commodités utiles à un séjour diurne.



vue aérienne espace Artaud



Echelle : 1/50







Modalités générales d'accueil

- Période : toute l'année glissante
- Durée de 15 jours à deux mois
- Mise à disposition de l'espace de travail intérieur de 71 m2 sur un terrain de 600 m2
- L'équipe artistique prendra en charge la rémunération de son personnel ainsi que l'assurance nécessaire à l'exercice de son activité
- Une convention d'accueil sera signée entre l'équipe artistique et la Mairie du 4ème
- L'équipe artistique pourra s'appuyer sur le réseau de partenaires de la municipalité

Comment candidater ?

Les candidatures peuvent être déposées du 14 janvier à 12h00 au 14 février à minuit.
Les pièces et informations nécessaires doivent être jointes par le biais du formulaire en ligne dédié.

contact : marc.durieux@mairie-lyon.fr

ou copiez ce lien dans votre navigateur :
https://framaforms.org/residence-artaud-appel-a-candidature-2022-1612973938